

Paris, le 20 juillet 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Fiers d'être Artisans » alerte sur les conséquences de la diminution de 5% en moyenne des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

La décision, entérinée par France Compétences, de baisser le montant des forfaits versés aux Centres de formation d'apprentis (CFA) pour payer les frais de formation des contrats d'apprentissage était attendue.

Cependant, les conditions proposées et exposées ont fait l'objet d'un vote de désapprobation de l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales car dans l'état, elles présentent le risque d'affaiblir la dynamique en cours du développement des contrats d'apprentissage par la voie professionnelle faisant pourtant l'unanimité depuis quelques années avec un objectif affiché de l'Etat du million d'apprentis.

En effet, une approche arithmétique et monolithique d'une diminution de 5% en moyenne des niveaux de prise en charge dont le seul souci est la rigueur budgétaire, ne permet aucunement de tenir compte de la variation des situations rencontrées par les CFA.

D'ailleurs ces nouvelles dispositions continuent de ne pas distinguer la situation des CFA académiques des lycées professionnels, bénéficiant d'autres financements de l'Etat et des Conseils régionaux, avec celles des autres CFA fonctionnant désormais principalement avec le coût « contrat ».

De plus on peut déplorer une baisse importante des financements des formations « métiers » pouvant aller jusqu'à 10 % alors que celles-ci nécessitent plus de moyens : plateaux techniques importants et sans cesse renouvelés, matières d'œuvre... quand en parallèle des formations « papier-crayons » font l'objet de baisses bien moindres. Cherchez l'erreur !

Cette décision de diminution peut menacer le fonctionnement des CFA professionnels et il est à craindre, en particulier dans les zones rurales, que certains d'entre eux soient durablement impactés. C'est ainsi un risque sur la cohésion des territoires. Il va être important de regarder de près pour s'assurer que les formations d'excellence donnant accès à la voie professionnelle puissent continuer à être assurées sur les mêmes bases pour l'ensemble du territoire national et ainsi répondre aux attentes des entreprises artisanales qui font vivre ces bassins d'emploi et ont fait le choix de l'apprentissage.

Attention également à ce que celles-ci, voire les apprentis, ne subissent pas le paiement d'un « reste à charge » supplémentaire aux CFA du fait de cette décision.

Pour Philippe Plantin, administrateur de Fiers d'être Artisans : « *Nous serons particulièrement vigilants pour que cette décision soit accompagnée d'une analyse globale des dépenses en lien avec les formations des premiers niveaux de certification, et également pour prévenir les effets de bord de cette diminution des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. Cette formation d'excellence doit être portée avec vigueur par le Gouvernement et les acteurs économiques : c'est un sujet essentiel pour l'avenir de nos filières professionnelles, pour les débouchés professionnels que les artisans peuvent offrir aux jeunes dans tous les territoires contribuant ainsi à la cohésion sociale de la Nation* ».

Soucieux de l'avenir de nos entreprises, le collectif Fiers d'être Artisans sera attentif sur ce dossier capital pour la transmission des savoirs.

[A propos de Fiers d'être Artisans](#)

Fiers d'être Artisans est un collectif qui rassemble des artisans de tous métiers engagés librement dans un collectif, porté par plusieurs organisations professionnelles comme le CNEC, la CPME, la FEP, la FFB, la FFIE, Mobilians, l'UMIH, qui a à cœur de défendre un artisanat moderne au cœur des missions des CMA.

Suite aux dernières élections CMA, Fiers d'être Artisans obtient 1 011 élus soit 44% des élus du réseau CMA, 34 présidents de CMA départementale et 3 présidents de région (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire et Ile-de-France). C'est aussi 3 185 colistiers !